

DIALOGUE INTERNATIONAL ENTRE CATHOLIQUES ET ORTHODOXES

Groupe Saint-Irénée

Communiqué – Bose

2012



Source : *Istina* 2013/1, p. 81-84.

DOCUMENT

Groupe de travail orthodoxe-catholique Saint-Irénée

Communiqué final – Bose 2012

Le Groupe Mixte de travail catholique-orthodoxe Saint-Irénée a tenu sa neuvième rencontre annuelle du 31 octobre au 4 novembre 2012 au monastère de Bose, en Italie du Nord. Au nom de sa communauté monastique, à laquelle appartiennent des frères et des sœurs de différentes Églises, le prieur Enzo Bianchi a salué les membres du Groupe de Travail et exprimé ses vœux pour un bon déroulement de leurs travaux. Le rythme quotidien de la prière monastique assurait un climat spirituel aux travaux, apprécié de tous. L'évêque du lieu, Mgr Gabriel Mana de Biella, tout en se félicitant de l'engagement œcuménique de la communauté, salua également le Groupe de Travail au nom de la conférence épiscopale italienne.

Sous la conduite des deux co-présidents du Groupe de Travail, le Dr Gerhard Feige, évêque de Magdebourg et président de la Commission œcuménique de la conférence épiscopale allemande, et le Dr Jean Yazigi, métropolitain du diocèse d'Europe du patriarcat orthodoxe d'Antioche, résidant à Paris [Élu depuis patriarche de cette Église], les participants ont réfléchi cette année à l'interrelation entre primauté et conciliarité dans l'Église catholique et dans l'Église orthodoxe. Après avoir étudié dans les sessions précédentes des périodes qui vont de l'Église primitive jusqu'au XIX^e siècle, les travaux se concentrèrent cette fois sur le concile local de l'Église orthodoxe russe (1917-1918) et sur Vatican II. Ce qui est ressorti des conférences et de leur discussion détaillée a été synthétisé par les participants dans les thèses qui suivent :

1. Le concile local de l'Église orthodoxe russe (1917-18) répondait à la fois aux circonstances historiques extérieures (les mouvements de démocratisation de la société, etc.) et au besoin de réformes internes. Si ce concile ne fut pas composé que d'évêques mais aussi de prêtres et de laïcs, cela tenait au fait que la distance qui s'était créée entre les évêques et les paroisses était devenue si grande que les questions pastorales urgentes ne paraissaient plus pouvoir être analysées et résolues sans la collaboration des prêtres et des laïcs. On prit conscience simultanément, au sein même de l'Église, qu'il fallait les intégrer dans le processus de réforme. La justification théologique en

fut la doctrine de la *Sobornost* et l'image paulinienne du Corps du Christ.

2. Sur l'arrière-fond d'une domination deux fois centenaire de l'État sur l'Église à l'époque synodale, le concile local de l'Église russe développa, avec le rétablissement du patriarcat, un modèle de gouvernement ecclésiastique qui combinait des éléments synodaux et primatiaux. La révolution bolchevique, avec ses effets, empêcha de mettre ces conceptions en œuvre au sein de l'Église. Toutefois, elles restent intéressantes comme articulation entre primauté et synodalité, articulation qui revêt des formes bien différentes selon les Églises autocéphales.

3. Pour mieux se comprendre, il faut tenir compte du fait que souvent les mêmes mots peuvent désigner des réalités ecclésiales bien différentes. On doit définir avec précision les concepts employés de part et d'autre tout en désignant pourtant des réalités différentes, que ce soit au cours de l'histoire ou à la même époque. Cela vaut en particulier pour des concepts courants comme catholicité, primauté, synodalité, collégialité ou conciliarité. Ainsi on comprendra aujourd'hui le concept de *Sobornost* comme catholicité ou conciliarité, alors qu'il était fortement imprégné par le contexte de la philosophie et de la théologie russes du XIX^e siècle. De la même manière, on doit se garder de comprendre la primauté comme synonyme de centralisation ou la synodalité comme synonyme de décentralisation.

4. Le concile Vatican II fut marqué par la volonté des Pères conciliaires « de faire progresser la vie chrétienne de jour en jour chez les fidèles » et « de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ » (*Constitution sur la sainte Liturgie* 1). C'est en ce sens que le concile se comprit comme un concile pastoral qui ne prononcerait pas de condamnations mais exprimerait positivement la foi chrétienne pour le monde d'aujourd'hui. Ses énoncés, normatifs pour l'Église catholique, ont de plus une pertinence œcuménique.

5. Comme tout concile, Vatican II a également reçu les conciles précédents. C'est ainsi qu'il a pris en compte les questions laissées ouvertes par Vatican I sur la compréhension de l'épiscopat et sur sa relation à la papauté, et qu'il a cherché à y répondre. Les Pères conciliaires ont repris les définitions de Vatican I relatives à la primauté papale et les ont complétées en accentuant le rôle des évêques. La réception des énoncés de Vatican I a donc tenu compte d'une série de réserves alors exprimées par la minorité et elle les a intégrées dans les énoncés de Vatican II sur la primauté papale. On voulait ainsi équilibrer la relation entre primauté et collégialité.

6. La constitution sur l'Église *Lumen Gentium*, en prenant appui sur l'Église ancienne, a souligné la sacramentalité de l'épiscopat et la portée de la collégialité des évêques, ce qui a rapproché l'ecclésiologie catholique de l'ecclésiologie orthodoxe. Des

changements structurels ont permis de revaloriser l'épiscopat, même si beaucoup pensent, par exemple, que les compétences des conférences épiscopales ne sont pas actuellement déterminées de façon satisfaisante. De plus, la transposition de *Lumen Gentium* dans le droit canonique ne correspond qu'imparfaitement à ce que voulait le Concile. Ce qui explique que la discussion sur les relations entre primauté et collégialité continue dans l'Église catholique.

7. La constitution sur la Sainte Liturgie, premier document approuvé par Vatican II, a adopté des réformes envisagées de longue date et elle a donné corps à la volonté de renouveau de la vie chrétienne. La mise en œuvre de la réforme a connu des difficultés du fait du déséquilibre entre l'autorité primatiale (le pape, la curie) et les structures synodales (conférences des évêques, évêques singuliers, etc.).

8. Dans son décret sur les Églises orientales catholiques, le concile Vatican II a rehaussé significativement le statut des patriarchats orientaux dans l'Église catholique. Pourtant ce décret n'a réussi à définir clairement ni leur signification ni leur relation à l'Église latine. Si les patriarches catholiques orientaux veulent exercer leur juridiction (*potestas*) au delà de leur territoire, c'est pour sauvegarder leurs traditions spirituelles [dans l'émigration].

9. Les commentateurs orthodoxes de Vatican II apprécient l'insistance mise sur la collégialité des évêques mais, de la lecture de *Lumen Gentium*, ils retiennent l'impression que le collège des évêques est toujours soumis au pape tandis que le pape garde toute son indépendance par rapport aux évêques. De même le lien étroit entre l'infailibilité du pape et sa charge pose question aux orthodoxes. Ils voient un problème supplémentaire dans le fait que Vatican I et Vatican II soient souvent compris de façon très statique, sans que soit pris en compte le développement dynamique de la vie de l'Église catholique après comme avant les conciles. La manière dont Vatican II est compris du côté orthodoxe requiert encore un examen plus approfondi.

10. Notre réflexion s'est surtout concentrée sur les relations entre primauté et collégialité, notamment sur la corrélation étroite entre la communion des Églises et la collégialité des évêques qu'il faut sauvegarder. Les évêques sont les témoins de la foi de leur Église, mais ils ont également une responsabilité à l'égard de l'Église entière. Le charisme qu'ils reçoivent dans le sacrement de l'ordre fait d'eux des serviteurs de la communion, non seulement au sein de leur propre Église mais aussi entre les Églises, ce dont témoigne leur ordination par les évêques des Églises voisines. La hiérarchie ne peut être isolée du corps de l'Église. Qu'il existe des évêques sans relation concrète avec une Église locale est un phénomène récent. C'est ainsi qu'au cours de la préparation de Vatican I et aussi du concile local de Moscou en 1917-18, la question fut posée de savoir si la participation au concile ne devait pas être réservée aux évêques diocésains.

L'existence d'évêques titulaires, auxiliaires ou vicaires dans l'Église catholique comme dans certaines Églises orthodoxes, ne peut se justifier par la tradition ancienne et pose une question ecclésiologique.

11. L'histoire de la réception de Vatican II montre l'impossibilité de corriger jusqu'à maintenant les tendances centralisatrices dans l'Église catholique. On rencontre une difficulté analogue dans l'Église orthodoxe où les Églises autocéphales et autonomes n'arrivent pas à collaborer entre elles et à mettre la synodalité en pratique.

À la fin de la rencontre les deux co-présidents ont remercié la communauté de Bose pour son hospitalité et la conférence épiscopale italienne pour le soutien financier accordé à la rencontre.

Le Groupe de Travail catholique orthodoxe Saint Irénée se compose de vingt-six théologiens, treize orthodoxes et treize catholiques d'Europe et des États-Unis. Fondé en 2004 à Paderborn (Allemagne), il s'est rencontré jusqu'ici en Grèce (Athènes), en Belgique (Chevetogne), en Serbie (Belgrade), en Autriche (Vienne), en Ukraine (Kiev), en Allemagne (Magdebourg) et en Russie (Saint Pétersbourg). À Bose, on a décidé que la prochaine rencontre aurait lieu à Thessalonique en novembre 2013.